

Un vœu en vue au CD35

Date : 19 mars 2016

Vu ce jour sur Twitter :



C'est une excellente nouvelle et je me permets de féliciter Michèle Motel d'avoir pris cette initiative.

Toutefois, je me suis permis de lui préciser qu'aux termes du dernier règlement intérieur de l'assemblée départementale, pour avoir une chance de prospérer (et sauf exception caractérisée), un vœu devait être déposé par écrit, directement auprès du Président de l'Assemblée, dans des délais permettant son examen par la commission compétente (ici, semble-t'il, la commission égalité des chances) ainsi qu'éventuellement par la commission des finances, avant d'être soumis à l'assemblée en séance plénière.

Sauf volonté particulière du Président Jean-Luc Chenut, ce vœu risque donc fort de ne pas pouvoir être examiné en l'état au cours de la session qui se tient la semaine prochaine.

A moins que le Président n'ait suffisamment de hauteur de vue pour l'accepter en séance (s'il est écrit), puisque cela reste pleinement en son pouvoir...

Pour mémoire :

Michèle Motel est une conseillère départementale, élue sur la liste « Energies solidaires » qui a remporté les dernières élections au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Il y a quelques semaines, elle a été exclue - en douce - du groupe « Socialistes et apparentés » et privée de sa délégation à l'éducation populaire, pour avoir usé de son droit de vote en son âme et conscience.

Elle a en effet eu le tort de fortement déplaire, en votant

- *contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes*

- *contre une subvention du Département à la société PSA, comme son collègue Philippe Bonin également exclu*

et en émettant des réserves sur une société dont le Département détient la majorité des actions et des sièges : la SADIV (Société d'Aménagement du Département d'Ille-et-Vilaine, présidée par un autre conseiller départemental : F. Bourcier).